https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QE1096

14ème legislature

Question N° : 1096	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)				Question écrite
Ministère interrogé > Agroalimentaire				Ministère attributaire > Agroalimentaire	
Rubrique >ministères et secrétariats d'État		Tête d'analyse >effectifs de personnel		Analyse > autorisation d'emplois. statistiques.	
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 04/09/2012 page : 4903					

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur l'évolution du plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2013, exprimée en équivalents temps plein travaillé dans son domaine de compétences. Le projet de loi de finances pour 2013 et le budget pluriannuel 2013-2015 seront déposés au Parlement avant le début du mois d'octobre 2012.

Texte de la réponse

Le plafond des autorisations d'emplois entre 2012 et 2015, exprimé en équivalents temps plein travaillé (ETPT) fait l'objet, pour l'essentiel, des discussions actuellement en cours concernant le projet de loi de finances pour 2013 et le budget triennal 2013/2015. Pour 2012, le plafond d'emplois du ministère tel que spécifié au Journal officiel du 29 décembre 2011 est de 31 789 ETPT. L'effectif du ministère en fonction dans l'enseignement agricole supérieur et technique représente 55 % de ce plafond. Le Président de la République a décidé que l'éducation serait une priorité de son quinquennat. A ce titre, l'enseignement agricole a vocation à prendre toute sa part dans la mise en oeuvre de cette priorité, en cohérence avec le ministère de l'éducation nationale. D'ores et déjà, la loi de finances rectificative pour 2012 adoptée par le Parlement en juillet 2012 prévoit que l'enseignement agricole, au même titre que l'éducation nationale, bénéficiera des mesures décidées par le Gouvernement pour la rentrée de septembre. Des moyens humains à hauteur de 50 postes d'enseignants et 60 postes d'auxiliaires de vie scolaire renforceront les établissements d'enseignement technique agricole. Cette priorité sera également déclinée au titre du prochain triennal. Parallèlement, une attention particulière sera portée à l'évolution des effectifs destinés à assurer la sécurité sanitaire de notre alimentation.